

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création d'un poste et modification du tableau des effectifs titulaires

N° 006.06.2024

Rapporteur : Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 5
Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- 000 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20240621-006062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024 Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives. En effet, au regard de la pérennisation de la Maison Sport-Santé de Revel, le poste de coordonnatrice/teur sport-santé représente dorénavant un besoin permanent de la collectivité.

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser monsieur le maire à constater les besoins concernés et à signer l'arrêté à intervenir.
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour. Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme Revel, le 21 juin 2024

Le maire

Le secrétaire de séance

Laurent HOURQUET

François LUCENA